

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 JUILLET 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

**SOUTIEN À LA COMMUNE DE POMMIERS EN FOREZ**

L'Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux de la Loire, réunit le 28 juin 2018 à Violay, a décidé à l'unanimité de lancer un appel à la solidarité auprès des communes du département de la Loire et de la région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'aider la commune de Pommiers-en-Forez à régler une partie de sa dette et de lui témoigner de sa solidarité et de son soutien.

L'association propose aux communes qui le souhaitent, de soutenir la commune de Pommiers-en-Forez financièrement et de procéder à une participation financière.

Le conseil décide de différer sa décision dans l'attente de la condamnation définitive, un appel ayant été interjeté par la Commune de Pommiers en Forez.

**DÉCLASSEMENT ET CLASSEMENT CHEMIN RURAL CONTIGU A LA « MONTÉE DES RAMEAUX » RÉSULTAT ENQUÊTE PUBLIQUE**

Donne un avis favorable au projet de déclassement et reclassement d'une partie chemin rural contigu à la Montée des Rameaux au droit de la propriété de M. Emmanuel GARRIVIER et de Mme Christelle DELAMARE suite aux modifications du plan de division fourni par M. Michel PADEL, Géomètre Expert, sous réserve que l'ensemble des frais pour le nouveau tracé du chemin soit entièrement à la charge des demandeurs :

\* pour l'acquisition par M. GARRIVIER et de Mme DELAMARE à la Commune d'un terrain d'une superficie de 13 m<sup>2</sup> au lieu de 17 m<sup>2</sup> sur l'emprise du chemin rural à un prix forfaitaire de 50 €.

\* pour la cession par M. GARRIVIER et de Mme DELAMARE à la Commune d'un terrain de 27 m<sup>2</sup> au lieu de 24 m<sup>2</sup> à un montant forfaitaire de 50 €.

Autorise M. le Maire à signer les actes notariés à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**BUDGET PRINCIPAL 2018 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4**

Donne son accord pour inscrire les dépenses nouvelles liées à l'acquisition d'une épareuse aux services techniques.

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA BOMBARDE.**

Il est donné connaissance à l'Assemblée du rapport annuel 2017, sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, adopté par le Comité du Syndicat Intercommunal des eaux de la Bombarde. Ce rapport est consultable au secrétariat de la mairie.

**RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES « CLECT – ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE »**

Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation de transfert de charges en date du 21 juin 2018 concernant le transfert des zones d'activité économique sur le territoire de la CCVAI ;

Charge le maire ou toute personne habilitée par lui, de notifier cette décision à Monsieur le Président de la CCVAI.

**RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES « CLECT- GEMAPI »**

Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation de transfert de charges en date du 21 juin 2018 concernant le transfert de la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations -GEMAPI- à la CCVAI ;

Charge le maire ou toute personne habilitée par lui, de notifier cette décision à Monsieur le Président de la CCVAL.

#### **PROJET RÉHABILITATION DU CLOCHER CHAPELLE DE LA MADELEINE - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Sollicite auprès de la DRAC et de la Région Auvergne Rhône Alpes des subventions au taux le plus élevé possible pour permettre la réalisation de ce projet de réhabilitation d'un montant de 221 928.28 € HT.

Demande l'autorisation de pouvoir commencer les travaux après dépôt des demandes de financement en raison de l'urgence de l'intervention.

Prévoit l'inscription de la dépense en section d'investissement du budget principal de la commune

#### **CONTRAT D'ENTRETIEN TRIBUNE SALLE CULTURELLE**

Approuve la nécessité de conclure un contrat d'entretien pour la tribune de la salle culturelle.

Retient la proposition de la SARL HUGON, ZAC des Grands Camps 46090 - MERCUES, d'un montant annuel de 1 550 € HT. Dans le cas d'une intervention exceptionnelle, forfait de 950,00 € HT.

Charge Monsieur le Maire de signer le contrat.

Prévoit l'inscription de la dépense au compte 6156 "Maintenance".

#### **COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

##### **1- DÉCISION PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL : TRAVAUX ENTRETIEN DES FOSSÉS PROGRAMME 2018**

Le marché relatif aux travaux des travaux d'entretien des fossés Programme 2018 est attribué à l'Entreprise BERTHELIER et FILS, Le Bourg, 42590 SAINT PAUL DE VEZELIN pour un montant total de 10 520 €. HT. en retenant l'option n°1 « Curage des fossés sans matériel de transport ».

##### **2- DÉCISION PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL : TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2018**

De choisir l'offre la plus intéressante : soit l'Entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, 770 Rue Moulin Tampon 42120 PERREUX pour un coût des travaux s'élevant à 36 303 € HT pour la réfection de diverses voiries communales.

##### **3- DÉCISION PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL : TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER DE LA CHAPELLE DE LA MADELEINE**

De choisir les offres suivantes :

- Lot n° 1 « Échafaudages » : Entreprise VUILLERMOZ ECHAFAUDAGES, 7 rue Charles Martin 69190 – SAINT FONTS, offre d'un montant de 17 209.02 €. HT.

- Lot n° 2 « Maçonneries de pierre » : Entreprise DEMARS SA 30, Route de Montverdun 42130 – MARCILLY LE CHATEL, offre d'un montant de 65 042.05 €. HT (base + option).

- Lot n° 3 « Couverture ardoises charpente zinguerie menuiseries » : Entreprise BEAUFILS SA, 37 bd Mal Franchet d'Espérey 42000 SAINT ETIENNE, offre d'un montant de 114 060.19 €. HT.

- Lot n°4 « Paratonnerre » : SARL HIMS, 1, Place Massenet 42000 SAINT ETIENNE d'un montant de 5 655 € HT.

##### **4- DÉCISION PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RÉHABILITATION DU CLOCHER DE LA CHAPELLE DE LA MADELEINE AVENANT N°1**

Approuve l'avenant n°1 d'actualisation de coût d'objectif au stade du Dossier de Consultation des Entreprises proposé par la SELARL D'ARCHITECTURE, Raymond FEASSON, Georges GAGNAL, Richard GOULOIS, 42, Rue de la République 42400 – SAINT CHAMOND d'un forfait de rémunération de 18 459.72 €. HT pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du clocher de la Chapelle de la Madeleine. A ce montant, s'ajoute la mission OPC de 423.20 €. HT.

**5- DÉCISION PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL : TRAVAUX EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PLATEFORME POUR UN TERRAIN MULTISPORTS**

De choisir l'offre la plus intéressante : soit l'Entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, 770 Rue Moulin Tampon 42120 PERREUX pour un coût des travaux s'élevant à 20 649.23 € HT pour l'aménagement de la plateforme pour un terrain multisports.

**6- DÉCISION PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS**

De choisir l'offre la plus intéressante : soit l'Entreprise URBAN PARK ZA du Cantubas Rue des Mousseliniers 69170 TARARE d'un coût de 34 303.17 € HT pour l'aménagement d'un terrain multisports.

Prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.